

## **DOSSIER D'INSCRIPTION**

Avant l'admission ou la période d'adaptation de l'enfant, les parents constituent le dossier suivant:

- ✓ **Fiche d'inscription et de renseignements dûment complétées et signées.**
- ✓ **Attestation d'assurance responsabilité civil de l'année en cours**
- ✓ **Copie complète du livret de famille**
- ✓ **Justificatif de domicile** (de moins de trois mois du parent responsable de l'enfant)
- ✓ **Fiche sanitaire** de liaison pour chaque enfant inscrit avec toutes les informations utiles concernant la santé de l'enfant (+ photocopie du carnet de santé pour les vaccinations)
- ✓ **Certificat médical d'aptitude à l'entrée en collectivité**

**Certificat de vaccinations** L'enfant devra être soumis aux vaccinations prévues par les textes réglementaires.

**Avec une ordonnance** (facultative) **d'antipyrétique**. Nom du médicament, dosage du médicament prescrit, suivant quelle température...

**Avec ordonnance, de l'homéopathie, type arnica, pourra être administré.**

- ✓ **Acceptation du règlement de fonctionnement signé par les \*deux parents**

Pour les parents séparés ou divorcés,

- ✓ **Photocopie du jugement définitif** ou une attestation sur l'honneur des deux parents pour la garde de l'enfant et l'autorité parentale
- ✓ **Présentation de la carte d'adhérent** à Familles Rurales de l'année en cours. Cette adhésion à La Chaussée-sur-Marne est de **25€ pour l'année 2017** pour la famille. (obligatoire) ou la copie de la carte si la famille adhère dans une autre commune

**A faire avec la directrice sur rendez-vous au 06 83 63 73 48 :**

- ✓ **Contrat d'accueil** régulier ou occasionnel
- ✓ **Le chèque de garantie** avant tout accueil et pour réservation d'une place.
- ✓ **Le chèque de 25€** de la carte pour la famille pour l'année 2017

\*Sauf cas exceptionnel

*L'inscription est prise en compte uniquement :*

*Le contrat signé, le chèque de garantie et de la carte donnés à la directrice*

*Le dossier d'inscription administratif de l'enfant est à fournir au premier jour d'adaptation*

REGLEMENT A CONSULTER SUR :

<http://www.mairie-la-chaussee-sur-marne.fr>

## Fermeture micro-crèche 2017

Reprise le mardi 3 janvier (fermé le 2)

Lundi 17 avril (Pâques)

Lundi 1<sup>er</sup> mai

Lundi 8 mai

Jeudi 25 mai (Ascension)

Vendredi 26 mai (Pont Ascension)

Lundi 5 juin (Pentecôte)

Vendredi 14 juillet (Fête Nationale)

Mercredi 1<sup>er</sup> novembre

**Une journée de formation, le 28/04/17**

### **Vacances :**

31 juillet au 20 aout 2017

Vendredi 22 décembre 2017 au dimanche 07 janvier 2018

### **Coupon à retourner avec le dossier d'inscription**

#### **Durée de validité du présent règlement de fonctionnement**

Le présent règlement prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Le Conseil Général se réserve le droit d'apporter au règlement de fonctionnement toutes les modifications nécessaires pour veiller au bon fonctionnement de la structure d'accueil petite enfance et ce dans l'intérêt général de chacun. Le règlement peut être modifié suivant les demandes de la PMI. Il est renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année mais des modifications en cours d'année peuvent être apportées par la commission petite enfance.

Je soussigné(e), Nom ..... Prénom .....

(Tel : ..... ) reconnais avoir pris connaissance et accepté ce présent règlement de fonctionnement de la structure micro-crèche "les CHOcos'diles" de La Chaussée-sur-Marne.

Enfant: Nom ..... Prénom .....

Enfant: Nom ..... Prénom .....

Mention manuscrite "Lu et Approuvé", fait le..... à La Chaussée-sur-Marne

**Signature des \*parents**